



## **Concours photos 2011 de la Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe**

La Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe organise un concours ouvert à toutes les personnes résidant en Sarthe

### **Un thème est ouvert au concours : L'art urbain en Europe**

#### **La rue devient une galerie d'art à ciel ouvert**

L'art urbain : mouvement artistique contemporain qui regroupe toutes les formes d'art réalisés dans la rue ou dans des endroits publics. Exemple : graffiti, affiche, pochoir, mosaïque, sculpture, photographie... L'art urbain contribue à la qualité du cadre de vie en s'intégrant au design urbain, au mobilier, à l'architecture et au paysage en général.

Les photos sont à envoyer à :  
Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe  
35 rue de Degré  
72000 Le Mans  
Ou par email : [maisondeurope72@yahoo.fr](mailto:maisondeurope72@yahoo.fr)

Selon les modalités précisées dans le règlement du concours joint :

**Date limite de dépôt des photos : le 18 septembre 2011. (3 photos maximum)**

**12 photos seront sélectionnées et serviront à la création du calendrier 2012  
de la Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe.**

Des récompenses seront attribuées aux photographes des photos sélectionnées pour le calendrier.

*Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe*  
35 rue de Degré  
72000 Le Mans  
[www.mde-lemans72.eu](http://www.mde-lemans72.eu)  
[maisondeurope72@yahoo.fr](mailto:maisondeurope72@yahoo.fr)  
02 43 29 38 34



## FICHE D'INSCRIPTION

### Concours photos « L'art urbain en Europe »

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Email.....

Date de naissance.....

Déclare participer au concours photo « L'art urbain en Europe », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

#### Liste des photos présentées :

N°..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo.....

Date de prise de vue :

N°..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo.....

Date de prise de vue :

N°..... Titre.....

Lieu de prise de vue de la photo.....

Date de prise de vue :

A ..... Le .....

Signature .....

## Règlement du concours :

### Article 1 :

Un concours photos sur le thème « **L'art urbain en Europe** » est organisé par la Maison de l'Europe Le Mans- Sarthe. Les photos peuvent être prises dans tous les pays de l'Europe.

La participation à ce concours est gratuite et est ouverte aux personnes résidant dans le département de la Sarthe. Les mineurs peuvent participer à condition de justifier d'une autorisation parentale.

Les photos sélectionnées pourront être exposées et serviront à **la création du calendrier 2012 de la Maison de l'Europe** qui sera vendu dans le département. Chaque photo portera le nom de son auteur. Les bénéfices réalisés par la vente resteront acquis à la Maison de l'Europe.

### Article 2 :

Chaque concurrent peut présenter au maximum 3 photos noir et blanc ou couleur.

Les photographies devront respecter le thème du concours.

Les participants doivent avoir pris connaissance et accepter le présent règlement, qui s'impose à eux.

### Article 3 :

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs photographies par la Maison de l'Europe. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur. L'utilisation de ces photographies ne pourra pas donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit. D'autre part, il est exclu pour tout participant de réclamer une quelconque restitution d'un cliché ou d'un fichier après son envoi dans le cadre du concours.

### Article 4 :

Les photos devront être reçues numériquement : l'envoi se fera **soit par CD** à l'adresse postale de la Maison de l'Europe **soit par email** avant le 18 septembre 2011.

Les coordonnées de la Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe :

35 rue de Degré, 72000 Le Mans

[maisondeleurope72@yahoo.fr](mailto:maisondeleurope72@yahoo.fr)

Pour un envoi de fichier numérique sur CD, la taille des images ne doit pas excéder 30 Mo (soit une image d'environ 3500x2800 pixels et ne doit pas être inférieure à 5 Mo, soit une image 10 x 15 cm.

Le fichier doit être enregistré au format Jpeg.

Le nom du fichier doit suivre cette charte :

nom\_prenom\_01.Jpg,

nom\_prenom\_02.Jpg,

nom\_prenom\_03.Jpg, etc.

*Maison de l'Europe Le Mans – Sarthe*

*35 rue de Degré*

*72000 Le Mans*

[www.mde-lemans72.eu](http://www.mde-lemans72.eu)

[maisondeleurope72@yahoo.fr](mailto:maisondeleurope72@yahoo.fr)

02 43 29 38 34

Le nom, prénom, adresse du concurrent et la mention «Reproduction libre pour la Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe» doivent être inscrits sur la pochette du CD et sur le CD lui-même.

Le candidat devra indiquer le nom du lieu dans lequel la photo a été prise.

**Article 5 :**

Les photos retenues le seront à l'issue d'une réunion du jury composé d'au moins quatre personnes de la Maison de l'Europe et/ou de professionnels de la photographie.

Les personnes prenant part au jury ne pourront pas participer elles-mêmes au concours.

Les candidats des photos sélectionnées pour le calendrier recevront des petits lots.

**Article 6 :**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Cet accord écrit devra être joint à l'envoi. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, de la Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues initialement par celle-ci. La Maison de l'Europe ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.